

Séance du 26 février 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt six du mois de février, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT SATURNIN DU LIMET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie 7, rue Principale, sous la présidence de Monsieur Gérard BEDOUET, Maire.

Etaient présents : BEDOUET Gérard, MADIOT Isabelle, DUTHEIL Olivier, HOGRET Yoann, GOHIER Arnaud, CORMIER Catherine, ROGER Steve, RICHARD Mickaël, CELLIER Lydia.

Absent et excusé : HESNAUX Delphine, BODIER Robert, JANITOR Angéline, CHABOT Freddy, MOISY Stéphane.

Monsieur Mickaël RICHARD est élu secrétaire de séance.

Ordre du jour

- Comptes de gestion 2025
- Comptes administratifs 2025
- Constitution d'une servitude de passage de réseaux EU et EP
- Subventions 2026
- Chantiers Argent de poche
- Repas des Aînés
- Divers

APPROBATION du PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 22 janvier 2026. Monsieur Gérard BEDOUET fait lecture du Procès-verbal de la séance du 22 janvier et le soumet à l'approbation des membres du Conseil. Aucune objection n'ayant été formulée, ce dernier est approuvé à l'unanimité.

Comptes de gestion – Exercice 2025– N° 2026-07

Le Conseil municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2025 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif et du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2025 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les écritures sont régulières :

- 1- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées entre le 1^{er} janvier 2025 et le 31 décembre 2025 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2025, par le Receveur (Commune et Lotissement du Parc) visés et certifiés par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Comptes administratifs – Exercice 2025 – N° 2026-08

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Mme Isabelle MADIOT, délibérant sur les comptes administratifs de l'exercice 2025 dressés par M. Gérard BEDOUET, Maire, après s'être fait présenté les budgets primitifs et les décisions modificatives,

Lui donne acte de la présentation faite des comptes administratifs résumés ci-dessous :

BUDGET PRINCIPAL

	Mandats émis	Titres émis	Résultat N-1	Résultat
Investissement	175 687.19 €	258 117.49 €	- 42 799.76 €	39 639.54 €
Fonctionnement	375 462.03 €	514 094.83 €	308 916.34 €	447 549.14 €
Total du budget	551 149.22 €	772 212.32 €	266 116.58 €	487 179.68 €

LOTISSEMENT DU PARC

	Mandats émis	Titres émis	Résultat N-1	Résultat
Investissement	0.00 €	0.00 €	0 €	0
Fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0 €	0
Total du budget	0.00 €	0.00 €	0 €	0

- 1- Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- 2- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser
- 3- Arrête les résultats définitifs tels que ci-dessus.

Constitution d'une servitude de passage pour des réseaux eaux usées et eaux pluviales - N° 2026-09

Suite à la vente des parcelles ZI 169 et 78 par l'EHPAD Letort La Chevronnais à M et Mme MADIOT Anthony, il y a lieu d'instaurer une servitude de passage pour les réseaux eaux usées et eaux pluviales traversant ces parcelles pour rejoindre les lagunes.

Le conseil municipal, après délibération,

- Approuve la constitution d'une servitude de passage pour les réseaux eaux usées et eaux pluviales sur les parcelles ZI 169 et ZI 78 (plan ci-joint)
- Précise que cette servitude n'entraînera pas le versement d'indemnité.
- Dit que les frais liés à la création de cette servitude de passage seront pris en charge par le vendeur.

Subventions 2026 - N° 2026-10

Le conseil municipal, après délibération, donne son accord pour le versement des subventions suivantes pour l'année 2026 :

<u>ORGANISMES</u>	Montant 2026
Union Sportive Renazé / St Saturnin du Limet	800.00 €
Association Saturn'Anim (<i>courrier</i>)	800.00 €
Comité des Fêtes St Saturnin	800.00 €
Rencontre des St Saturnin	800.00 €
Générations Mouvement - Les Aînés Ruraux	800.00 €
Associations Passions Partagées	800.00 €
Croix rouge	50.00 €
Sté de pêche de Congrier/St Saturnin	150.00 €
Ass des Anciens Combattants de Renazé	100.00 €
Ass des infirmes moteurs cérébraux	80.00 €
Alcool assistance	50.00 €
Le CAUE	110.00 €
A.F.M Téléthon53	80.00 €
Maison familiale de l'Hippodrome (3 élèves)	150.00 €
Association des paralysés de France	80.00 €
La ligue contre le cancer	80.00 €
France Alzheimer	80.00 €
Mayenne Nature Environnement	50.00
Gym La Craonnaise (6 personnes de la commune)	60.00

- Journée découverte de la pêche qui aura lieu cette année le samedi 6 juin. Cette journée est ouverte aux enfants de la commune âgés de 3 à 12 ans. Avec la subvention, la société de pêche Congrier/St Saturnin souhaite acheter des gaules, des lignes, des truites, des médailles ainsi que le déjeuner du midi pour les enfants. Le conseil municipal décide d'attribuer une subvention de 30 € par enfant de la commune participant à cette journée.

Chantiers argent de poche - N° 2026-11

Cette opération en lien avec la communauté de communes de Pays de Craon crée la possibilité pour des adolescents de 16 à 18 ans inclus d'effectuer des petits chantiers de proximité de 3 heures à l'occasion des congés scolaires et de recevoir en contrepartie une indemnisation (5 € par heure, soit 15 € par demi-journée).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de renouveler le dispositif argent de poche en juillet prochain et autorise le maire à signer tous documents se rapportant à ce dispositif. L'indemnisation des jeunes se fera par mandat administratif.

Les chantiers retenus pour 2026 sont :

- Désherbage
- Peinture

- Entretien et nettoyage du mobilier urbain
- Animation à la maison de retraite

Repas des aînés

Il est rappelé au conseil que chaque année un repas est offert aux personnes âgées de 64 ans et plus et résidant sur la commune. Le conseil est également convié. Une participation de 10 € par personne est demandée sauf pour les maires honoraires.

Le conseil municipal décide de renouveler le repas des aînés pour les personnes âgées de 64 ans et plus et résidant sur la commune. Le conseil souhaite faire appel cette année un animateur pour le temps du repas. Le montant de la participation est donc fixé à 12 € par personne, s'il n'y a pas d'animateur, la participation reste à 10 €. La date du 29 avril est retenue pour cette année.

Divers

- Installation d'une borne de recharge pour véhicules électriques : Monsieur le maire informe le conseil d'un entretien en visio avec la société E55c pour l'installation d'une borne de recharge pour véhicules électriques. L'emplacement idéal semble être le parking face au restaurant Le Marmiton.

Proposition :

- Installation et maintenance prises en charge par E55C : La commune supporte le coût de l'abonnement du contrat d'énergie.
- Exploitation sur la base d'une Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT) de 20 ans, garantissant flexibilité et transparence.
- Interopérabilité totale avec tous les opérateurs de mobilité.
- Remboursement de la consommation sur base TRVE (Tarif Réglementé de Vente d'Électricité) majoré de 1ct.

Le conseil émet un avis favorable à l'installation d'une borne de recharge au niveau du parking face au restaurant. Afin d'avoir de plus amples informations, l'avis de TE 53 sera demandé.

- Journée citoyenne : Le conseil souhaite reporter cette journée en septembre ou octobre.

- Tour de garde des élections -1^{er} tour : Dimanche 15 mars

8 h à 10 h	Yoann HOGRET – Angéline JANITOR
10 h à 12 h	Arnaud GOHIER – Steve ROGER
12 h à 14 h	Catherine CORMIER – Lydia CELLIER
14 h à 16 h	Mickaël RICHARD – Stéphane MOISY
16 h à 18 h	Olivier DUTHEIL – Robert BODIER

Dépouillement : Gérard BEDOUET, Olivier DUTHEIL, Isabelle MADIOT, Yoann HOGRET, Catherine CORMIER, Steve ROGER

- Monsieur le maire fait un point sur l'avancement des travaux Place de l'église et Chemin du Brossais.

- Feu d'artifice : Notre prestataire habituel cesse son activité de pyrotechnie. D'autres prestataires seront consultés comme Plein Ciel Evron ou Stardust Pyrotechnie Héric.

- Date de la prochaine réunion : 20 mars 2026

Compte rendu publié et affiché le 4 mars 2026